



Fédération Française de Rugby



Comité Territorial Armagnac-Bigorre

Commission des Epreuves Territoriales

Tarbes, le 5 février 2012

NOTE aux CLUBS - n° 2

Compétition HONNEUR/PROMOTION HONNEUR

Des conditions climatiques exceptionnelles nous ont conduits à annuler toutes les rencontres organisées par le comité Armagnac Bigorre les samedi 4 et dimanche 5 février derniers.

Les rencontres des M17 et M19 ont été reportées au 18 février prochain.

S'agissant des rencontres devant opposer les équipes Séniors 1 et Réserves du C.O. ST LARY et l'U.S. EAUZE (rencontres du 18/12/2011 reportées), nous n'avons pas de nouvelle date de report disponible, la dernière journée de cette phase de la compétition ayant lieu le 12 février 2012.

La commission des Epreuves a donc décidé d'effectuer une péréquation pour ramener ces 2 clubs au même nombre de matchs conformément à l'article 341 des règlements généraux.

Cette péréquation est calculée à partir du nombre de points terrain et du nombre de points bonus à la date initiale de la rencontre le 18/12/2011 (voir classements joints).

Péréquation pour les équipes Séniors1 :

C.O. ST LARY : (30 points terrain, 3 points bonus, 9 rencontres) = $4 \times 30/46 + 3/9 = 2.61 + 0.33 = 2.94$ points

U.S. EAUZE : (16 points terrain, 5 points bonus, 9 rencontres) = $4 \times 16 / 46 + 5/9 = 1.39 + 0.55 = 1.94$ points

Péréquation pour les équipes Réserves :

C.O. ST LARY : (19 points terrain) = $4 \times 19 / 44 = 1.73$ points

U.S. EAUZE : (25 points terrain) = $4 \times 25 / 44 = 2.27$ points

Vous trouverez, ci-joints, les classements intégrant cette péréquation avant la dernière journée de la phase préliminaire sous réserve de décisions des commissions des règlements, de discipline ou d'appel.

Il est également rappelé que toutes les rencontres de la journée du 12/2/2012 devront se jouer à la même heure (14h et 15h30).

La Commission des Epreuves.